



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par :
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS
Code:ASPE- L6

**Monsieur le Maire
de EGUELSHARDT
Mairie
45 rue de l'Eglise
571230 EGUELSHARDT**

**Objet : Commune d'Eguelshardt
Réhabilitation station d'épuration d'Eguelshardt**

Metz, le 13 avril 2012

**PJ Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

– Réhabilitation de la station d'épuration existante par la mise en place d'un filtre planté de roseaux à écoulement vertical

Ce dossier a été déposé par :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
38 rue du Colonel Teyssier
57232 - BITCHE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57- 2012 - 00064** » en date du 13 avril 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



PATRICIA LAHAYE